



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION

Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1 Généralités

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent.

L'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche vend des parrainages, des carnets d'activités et des produits dérivés.

L'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche perçoit également des dons libres.

Les présentes conditions générales et les conditions particulières applicables selon le produit vendu sont parties intégrantes du contrat de vente.

1.2 Statuts et Siège

L'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche regroupe des personnes physiques ou morales souhaitant s'impliquer dans la conservation de la biodiversité mondiale, autour du ZooParc de Beauval. Une demande écrite, adressée à Association Beauval Nature - ZooParc de Beauval - 41110 Saint Aignan, est nécessaire pour obtenir le détail des statuts de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche.

1.3 Capacité

Tout client de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions générales de vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Tout client de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande.

Dès lors, la prise de commande ou l'achat d'un produit entraîne son entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente de l'Association Nature pour la Conservation et la Recherche et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

1.4 Affichage des prix

Tous les prix sont affichés en Euros.

Les tarifs sont susceptibles de subir de légères modifications en cours d'année.

1.5 Modes de paiement

L'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche accepte les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard / Mastercard, les chèques bancaires ou postaux, les virements ou mandats postaux.

Les espèces ne sont acceptées que pour les paiements effectués au sein du ZooParc de Beauval.

Les règlements doivent être effectués en € (Euro) à l'ordre de l'Association Beauval Nature.

1.6 Force majeure

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche le client d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

1.7 Responsabilité de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche

La responsabilité de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche n'est pas engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des biens adressés au client par voie postale.

1.8 Informatique et Libertés

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés, le client est averti que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi s'exerce auprès de l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche en son Siège (Association Beauval Nature - ZooParc de Beauval - 41110 Saint Aignan).

1.9 Réclamations

Les réclamations qui surviennent pendant l'exécution du contrat conclu avec l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche doivent être introduites au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve afin qu'une solution puisse être recherchée aussitôt. Les réclamations qu'il est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues doivent être adressées à l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche par lettre recommandée dans les 30 jours suivant la date des faits faisant l'objet de la réclamation (Association Beauval Nature - ZooParc de Beauval - 41110 Saint Aignan).

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES

2.1 Offre préalable

L'offre préalable mentionnée dans la loi du 13 juillet 1992 est constituée des informations données sur les documentations commerciales, sur le site Internet www.zoobeauval.com, ainsi que par les présentes conditions de vente.

2.2 Conditions d'achat

2.2.1 Dans le cas des parrainages

Les tarifs fixés par l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche sont applicables uniquement aux catégories citées. Sont concernés par ce type de tarifs : les particuliers, les écoles et les associations. Le parrainage est valable un an à compter de la date d'achat et renouvelable chaque année. Le parrainage est strictement personnel et incessible. Les billets d'entrée pour le ZooParc de Beauval, compris dans certaines formules de parrainage, sont valables un an à compter de la date de début de parrainage et utilisables tous les jours de l'année. Ces billets sont adressés à leur destinataire à réception du règlement complet de la commande.

2.2.2 Dans le cas de dons libres

Les virements effectués dans le cadre de dons libres sont renouvelables chaque mois. Une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Association Beauval Nature - Service Comptabilité - ZooParc de Beauval - 41110 Saint Aignan, est nécessaire pour interrompre un ordre de virement.

2.3 Modification du contrat

Toute modification du contrat doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client. En cas de désaccord, l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche se réserve le droit d'annuler le contrat. Le client doit par ailleurs signaler toute modification de contrat de son fait.

2.4 Cession du contrat

Le client ne peut pas céder le contrat conclu avec l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche.

2.5 Annulation à la demande du client

Toute annulation doit être adressée à l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche par lettre recommandée (Association Beauval Nature - ZooParc de Beauval - 41110 Saint Aignan). La date de réception du courrier sera la date retenue pour l'annulation.

Le non-respect par le client de l'échéancier sera considéré par l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche comme une annulation demandée par le client sans respect des conditions de forme précisées ci-dessus.

A défaut de réception du règlement correspondant à la commande du client, l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche se réserve le droit de considérer la commande comme annulée.